

Arrêté n°SAGJ-23-026**Portant sur la proclamation des résultats de l'élection à la Vice-Présidence étudiante de l'Université du Mans - Scrutins du 4 mai 2023****PROCLAMATION DES RESULTATS DE L'ELECTION A LA VICE-PRÉSIDENCE
ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ DU MANS****Scrutins du 4 mai 2023**

- VU** le Code de l'Education et notamment son article L712-4 ;
- VU** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 et notamment l'article 7 ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-23-019 du 11 avril 2023 portant sur la proclamation des résultats des élections du renouvellement partiel des conseils centraux de l'Université du Mans ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-23-025 du 11 mai 2023 portant sur la composition des conseils centraux de l'Université du Mans ;
- VU** le procès-verbal du dépouillement afférent à l'élection du 4 mai 2023.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE****ARTICLE 1 - Election du Vice-Président étudiant**

Conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts de l'Université du Mans, le Vice-Président Etudiant du Conseil Académique en charge des questions étudiantes est élu parmi les usagers membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire à la majorité absolue des membres du Conseil Académique plénier au premier tour et à la majorité des suffrages exprimés au deuxième tour.

Les candidatures à la Vice-Présidence Etudiante de l'Université du Mans ont obtenu :

Candidatures	Nombre de voix obtenues
Marie MERRIEN	4
Lucas CHESNOT	38

ARTICLE 2 - Durée du Mandant

Le mandat de Monsieur Lucas CHESNOT débute à la proclamation des résultats et s'achèvera à la fin du mandat du Président de l'université.

Son mandat peut prendre fin de manière anticipée par démission ou perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu.

ARTICLE 3 - Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Élections 2023 - Conseils centraux – Elections Vice-Président Etudiant ».


Pascal LEROUX